

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

1. VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Il est rappelé les taux actuels ainsi que les produits des taxes à taux constant. Le maire propose une augmentation des taux de 2 % et donne ainsi le produit attendu avec cette augmentation

Après en avoir délibéré sur le bien fondé et l'opportunité d'une augmentation des taux cette année, il est décidé de voter à bulletin secret pour ou contre l'augmentation de 2 % des 3 taxes directes locales.

Nombre de votants : 19

Vote pour : 14

Vote contre : 3

Blancs : 2

Les taux appliqués seront donc les suivants pour l'exercice 2008 :

Taxe d'habitation : 10,68 (10.48 en 2007)

Taxe sur le foncier bâti : 15,13 (14.83 en 2007)

Taxe sur le foncier non bâti : 47,02 (46.10 en 2007)

2. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour une augmentation générale de 2 % des subventions.

4 abstentions : Mr CHOLOUX pour le Basket Club – Mr BERTIN pour les Donneurs de Sang – Mlle COUDREAU pour Chiché Humanitaire – Mr MERCERON pour les Randonnées Chichéennes.

a) Subvention pour l'école Notre-Dame :

Pour l'année 2008, compte tenu des demandes présentées par l'O.G.E.C. et vu l'arrêté préfectoral modifiant le contrat simple de l'école Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public, le conseil municipal décide d'allouer pour l'école privée Notre-Dame de CHICHE une subvention de 66.700,40 €, soit pour un total de 104 élèves inscrits dans l'établissement et domiciliés à CHICHE au 1^{er} janvier 2008 : 641,35 € / élève.

Le maire précise que cette subvention n'est pas supérieure à la somme dépensée pour un enfant de l'école publique qui accueille pour la même année, 101 élèves pour une dépense correspondante inscrite au budget communal de 64.776,78 €.

Il est précisé que Mme PICHERIT Isabelle, Présidente de l'OGEC, s'abstient.

b) Subvention pour la halte garderie

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte de résultat de l'année 2007 dressé par l'association Famille Rurale de Chiché pour la halte garderie s'élevant à 41.880,73 € et présentant un déficit de 1.262,25 €.

Ce compte de résultat fait ressortir notamment l'emploi de la subvention attribuée en 2007 par la commune d'un montant de 13.000,00 €.

Pour l'année 2008, l'association présente un budget prévisionnel s'élevant à la somme de 40.489,00 € et sollicite une subvention communale de 17.000,00 €.

Considérant le résultat de l'activité en 2007, le conseil municipal décide de verser la somme de 17.000,00 € au titre de la subvention pour l'année 2008.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2008.

1) La section de fonctionnement s'équilibre à 1.041.083 € dont 205.453 € pour le financement d'une partie des investissements.

La section d'investissement du budget général s'équilibre à 712.067,48 € dont 549.346 € d'autofinancement et 155.000 € de remboursement de la TVA.

Différents programmes ont été prévus, dont : voirie pour 135.000 € - Bâtiments : 35.000 € - Effacement des réseaux rue du stade : 35.000 € - aménagement de la mairie (études) 10.000 €. La somme à prévoir pour le remboursement du capital des emprunts est de 133.000 €.

2) Pour le budget lotissement la section de fonctionnement s'équilibre à 282.538 € essentiellement consacré aux travaux du lotissement du Pinier II. La section d'investissement s'élève à 197.256 €.

3) Pour le budget du CCAS : la section d'investissement s'élève à 3.129 € et la section de fonctionnement à 7.057 € dont 3.500 € pour l'organisation du repas des aînés et 2.900 € de taxes foncières pour les bâtiments de la maison de retraite. La commune verse une subvention de 5.000 € sur le budget CCAS.

Le budget primitif 2008 a été voté à l'unanimité.